



**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE LA DIRCOFI OUEST
DU 15 NOVEMBRE 2018**

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Monsieur Le Président,

La CGT est une organisation profondément attachée à la défense individuelle et collective des agents à travers le dialogue social. Aussi nous condamnons la judiciarisation de l'appel de notation, judiciarisation projetée par le transfert de cette compétence des CAP nationales au Tribunal Administratif

Cette nouvelle attaque envers le dialogue social qui s'ajoute, entre autres, à la suppression de compétence pour les mutations nationales (projet DGAFP), au déclassement de certaines sanctions, au non remboursement des frais de déplacement des suppléants, au relèvement des seuils électoraux, montre bien le peu de cas que fait le gouvernement de nos travaux. Tout semble aller dans la même direction : réduire le nombre d'élus et en même temps limiter leur capacité à infléchir des décisions déjà prises.

Cette CAP L a pour objet d'établir une liste des contrôleurs aptes à exercer les fonctions d'inspecteur. Nous ne pouvons que constater que cette année encore, quelle que soit la qualité professionnelle de nos collègues et quelque soit le nombre de collègues classés « excellents », aucune potentialité n'est offerte à la Dircofi Centre Ouest. La dernière promotion date de plusieurs années et nos collègues restent bloqués. Au niveau national, le nombre de promotion est encore en baisse.

Comme chaque année, vous nous direz que nos collègues doivent passer le concours, ce que nous approuvons, mais le nombre de places en examen pro diminue continuellement :

185 admis en 2016, 162 en 2017 et seulement 159 (y compris la liste complémentaire) en 2018.

De plus, à compter l'an prochain, nous allons devoir affronter une restriction supplémentaire à ce mode de sélection : le nombre de participations au concours d'inspecteur que ce soit externe, interne ou pro sera limité à 5. Fatalement, il faudra y réfléchir à deux fois avant de tenter un concours et de « griller » une cartouche

A croire qu'à l'avenir, un contrôleur aura vocation à le rester à vie, toute évolution de carrière étant limitée à un nombre très restreint d'heureux élus.

Nous demandons que cette déclaration soit annexée au PV de la CAP